



Le mot du maire



ABOLITION DU PEQ ET MODIFICATIONS AU PTET

Au cours des dernières semaines, j'ai multiplié les interventions afin de dénoncer la fin du Programme de l'expérience québécoise (PEQ) et les modifications au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET), notamment la réduction à 10 % du nombre de travailleurs étrangers temporaires au sein d'une entreprise.

Une question revient: pourquoi dénoncer ces décisions avec autant de vigueur ?

Parce que leurs conséquences sont bien réelles et nous n'en mesurons pas encore toute l'ampleur. À l'origine, le PEQ permettait à des étudiants diplômés du Québec et à des travailleurs ayant cumulé au moins deux années d'expérience professionnelle d'obtenir plus rapidement un certificat de sélection du Québec essentielle à la résidence permanente. Cet outil constituait un levier stratégique majeur pour attirer et retenir des talents déjà intégrés à notre communauté.

Parallèlement, la limitation à 10 % du nombre de travailleurs étrangers temporaires dans les entreprises fragilise directement notre économie régionale. Il est essentiel de rappeler que ces employeurs ont dû démontrer l'absence de candidats canadiens qualifiés par des affichages obligatoires et la réalisation d'une étude d'impact sur le marché du travail (EIMT). Si ces travailleurs sont ici, c'est parce qu'ils répondent à un besoin réel et documenté.

Dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre, particulièrement en région, ces changements limitent la capacité des entreprises à combler des postes essentiels. Restreindre l'accès à des personnes déjà intégrées compromet nos efforts de vitalité économique et démographique.

Malheureusement, ces décisions, prises à l'échelle nationale, loin des réalités régionales, ne tiennent pas suffisamment compte des particularités économiques et sociales de villes comme la nôtre.

Pour notre communauté, les impacts sont concrets. Nous formons des étudiants dans nos institutions et plusieurs souhaitent s'établir ici, travailler, acheter une propriété et fonder une famille. En rendant leur parcours migratoire incertain, nous risquons de perdre ces jeunes talents au profit d'autres provinces ou d'autres pays.

De nombreuses entreprises locales dépendent des travailleurs étrangers temporaires pour maintenir leurs opérations. Réduire leur présence fragilise des secteurs clés de notre économie et peut freiner des projets d'investissement.

En région, chaque nouvelle famille contribue à la vitalité de nos écoles, de nos commerces et de nos services.

Les conséquences sont économiques, certes, mais elles sont surtout humaines. Derrière les statistiques, il y a des hommes, des femmes et des enfants qui participent activement à notre vie collective et qui vivent aujourd'hui dans l'incertitude.

Comme maire, il est de ma responsabilité de défendre les intérêts de l'ensemble des membres de notre communauté. À ce titre, ma demande est claire :

- Instaurer une clause de droits acquis pour celles et ceux déjà établis ;
- Adapter les seuils et les critères des programmes de travailleurs étrangers temporaires aux réalités spécifiques des municipalités régionales ;
- Consulter pleinement les élus municipaux avant l'adoption de changements structurants.

La vitalité et l'avenir de notre ville dépendent de notre capacité collective à attirer, accueillir et retenir les talents, peu importe leur origine. Notre communauté mérite des décisions cohérentes avec sa réalité et ses ambitions.



Jean-Philippe Boutin
Maire de Saint-Félicien



Services administratifs

UN ENFANT, UN ARBRE 2025 SAINT-FÉLICIE

Dès maintenant, tous les parents d'un enfant né ou adopté en 2025 pourront s'inscrire afin d'obtenir un arbre.

Pour inscription : 418 679-2100
poste 2224.

Date limite pour l'inscription : 20 avril 2026

L'activité « Un enfant, un arbre » aura lieu le samedi 9 mai 2026.



Service des loisirs

SEMAINE DE RELÂCHE

Le Service des loisirs aura une programmation de relâche encore une fois bien remplie. Un camp de jour « spécial relâche », des activités à la piscine, à l'aréna, à la bibliothèque et au Tobo-Ski seront planifiés tous les jours.

Les inscriptions au camp de jour et aux activités spéciales se feront dès le lundi 23 février à 9 h.

Pour plus d'information, consultez le site Internet de la Ville dans la section relâche.



ON CÉLÈBRE LA RELÂCHE SCOLAIRE EN GRAND !

Du 28 février au 8 mars inclusivement, profitez d'un horaire d'ouverture spécial

Ski alpin et planche à neige de 9 h à 16 h
Glissade Bloc 1 : 12 h à 13 h 50
Bloc 2 : 14 h à 15 h 50

Le ski de fond, Fat Bike et Raquette seront ouverts 7 jours sur 7 de 9 h à 16 h.

Information : toboski.ca

Le 5 mars prochain aura lieu l'événement Féerie au Tobo-Ski.



Imaginée et réalisée par des étudiants en Techniques de Tourisme du Cégep de Saint-Félicien, cette journée plongera la station de ski félicinoise dans l'univers de la Montagne enchantée.

Une aventure hivernale magique et rassembleuse pour les petits et les grands. Venez vivre la féerie !

L'équipe organisatrice de l'événement
Féerie au Tobo-Ski
toboski@cegepstfe.ca



Bibliothèque municipale

LECTEUR DE L'ANNÉE 2025

La bibliothèque a dévoilé les gagnants du titre Lecteur de l'année 2025, une distinction qui vise à reconnaître des membres qui se démarquent par leur amour de la lecture et leur engagement envers la bibliothèque, notamment par leur assiduité et le nombre de livres empruntés.

En 2025, cette reconnaissance est remise à Élie Vachon, 15 ans, dans la catégorie jeunesse, ainsi qu'à la famille de Lydia Fortin, dans la catégorie famille. Chaque lauréat reçoit un certificat officiel et une carte-cadeau de 50 \$ (jeunesse) et de 75 \$ (famille) offerte chez Hamster.



Pour en savoir plus, suivez-nous sur Facebook et visitez notre site Internet www.ville.stfelicien.qc.ca

418 679-2100